EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26.09.02 Convocation du 18.09.02

Compte rendu affiché 27 septembre 2002

Présidente: Mme GUERIN

Secrétaire élue : Isabelle DESVIGNES

Réf.: BJ/LDA Présents: Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY,

Objet: Création du Présents: MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Absents représentés :

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 21
votants 26

M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. MACHURAT, BELLOT, MIle MILLET.

M. LAFFLY par Mme GUERIN - Mme WYMANN par M. GONDELAUD -

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER,

Mme DURAND par Mme PERRIN - M. CHRETIN par M. FAURE - M. FERNANDES par MIle VEYRIER.

Absents excusés: Mme BERRA, M. BOUREZG, Mme LABASOR.



Monsieur le Maire-Adjoint expliquer que, par décret du 17 juillet 2002, est prévue la création de Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, appelés à se substituer notamment aux conseils communaux ou intercommunaux de prévention de la délinquance, au plus tard le 1^{er} octobre 2002.

Il rappelle que les communes de Neuville-sur-Saône et de Genay se sont engagées avec l'Etat dans le cadre d'un C.L.S intercommunal, et avaient mis en place dans cette même optique un Comité Intercommunal de Prévention de la Délinquance.

Le Conseil Municipal est donc invité à accepter la mise en place d'un **C**onseil **L**ocal **I**ntercommunal de **S**écurité et de **P**révention de la **D**élinquance (**CLSIPD**).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération en date du 25.10.2001 portant création d'un Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance,
- Considérant le territoire choisi pour le contrat local de sécurité qui regroupe les communes de Neuville-sur-Saône et Genay,
- Accepte la création d'un Conseil Local Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 26 Septembre 2002

Le MAIRE Signé P. LAFFLY Pour copie conforme, Le MAIRE, Par délégation:

Délibération certifiée exécutoire

compte tenu - de la transmission en Préfecture le 27 Septembre 2002

- de la publication le 28 Septembre 2002

Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 27 Septembre 2002